



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## Procès-Verbal n° 21

Réunion du :	<b>Mardi 30 janvier 2024</b>
Présidence :	<b>M. Gérard IVORA</b>
Secrétaire :	<b>M. Antoine MANCINO</b>
Présents :	<b>MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO</b>

### CORRESPONDANCES

#### Ligue Méditerranée :

**LMF CRTIS le 24 janvier 2024** : Attestation homologation éclairage stade Base Nature 2de Fréjus : noté.

**LMF CRTIS le 24 janvier 2024** : Attestation classement éclairage stade Intercommunal de Fayence : noté.

**LMF CRTIS le 25 janvier 2024** : PV N° 4 & 5 de la CRTIS : noté.

**LMF FAFA le 29 janvier 2024** : Dossier FAFA transport de l'AS Maximoise : noté.

#### Divers :

**MAIRIE DE BANDOL le 23 janvier 2024** : Retour bon de commande stade : noté.

**MAIRIE DE FREJUS le 24 janvier 2024** : Retour sur éclairage stade Base Nature 2 : noté.

**MAIRIE DE BRIGNOLES le 25 janvier 2024** : Retour bon de commande stade Vabre 2 : noté.

**MAIRIE DE LA SEYNE S/MER le 25 janvier 2024** : Demande classement éclairage : noté.

**MAIRIE DE LA LONDE LES MAURES le 29 janvier 2024** : Bon de commande éclairage stade Guillaumont : noté.

### COURRIERS ENVOYES

#### Ligue Méditerranée :

**LMF CRTIS le 23 janvier 2024** : Demande classement terrain de Plan de La tour.

**LMF CRTIS le 24 janvier 2024** : Rapport du stade Municipal d'Aups.

**LMF CRTIS le 24 janvier 2024** : Retour dossier base Nature de Fréjus.

**LMF CRTIS le 25 janvier 2024** : Classement éclairage stade du Vabre 2 de Brignoles.

**LMF CRTIS le 26 janvier 2024** : Demande d'avis préalable stade Base Nature de Fréjus.

#### Divers :

**MAIRIE DE BANDOL le 23 janvier 2024** : Retour bon de commande.

**DPVA le 23 janvier 2024** : Courrier sur divers classement éclairage stades de Flayosc, Draguignan, Vidauban.

**MAIRIE DE LA SEYNE S/MER le 26 janvier 2024** : Classement éclairage.

**DISTRICT le 23 janvier 2024** : Factures et bon de commandes de Bandol, Belgentier et Brignoles.

**DISTRICT le 24 janvier 2024** : Facture et bon de commande de La Croix Valmer.

Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles. Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisés pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5. Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.



## District du Var de Football



Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

*Prochaine Réunion  
mardi 6 février 2024*

**Le Président : Gérard IVORA  
Le Secrétaire : Antoine MANCINO**